DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

CPTE nº 91-136

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 16 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1991 10 Décembre 1991

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. BARON, M1le BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. Le Maire

M. REVOLAT par M. MARCONI M. TAP par M. MOULINEAU

ABSENTS- EXCUSES : M. CANDAU, Adjoint

MM. ALONSO, BARRIERE, SABATHIER, Conseillers

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 25 Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

<u>OBJET</u> : Avance sur subvention 1992 à l'Association "Département Animation"

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé d'accorder une avance sur subvention à l'Association "Département Animation" pour faire face à la préparation de la prochaine saison 1992.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'accorder une avance sur subvention au titre de l'exercice 1992 de 500 000 Frs (Cinq cent mille francs) à l'association "Département Animation".
- Cette avance sera versée en Janvier 1992, étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1992 par la Ville de ROYAN, à l'Association "Département Animation".
- Cette dépense sera inscrite au Chapitre 940 Article 657.0 du Budget Primitif 1992.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre, Messieurs les Membres Présents,

Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort Pour le Maire, le 23 Décembre 1991 Le Maire Adjoint,

Application Loi Nº82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire Le Secrétaire Général Adjoint H. LE GUEUT